



Formation initiale

Durée

Théorie : 770 heures

Clinique : 770 heures

Total : 1540 heures

Nombre de places

40 places
réparties sur 2 rentrées

En 2025

Rentrée : 01/2025

Fin de formation : 12/2025

Rentrée : 08/2025

Fin de formation : 07/2026

Tarifs*

6200 €* par élève

Pris en charge par la
Région Grand Est sous
condition d'éligibilité
Formation éligible au
projet de Transition
Professionnelle
Inscription : 100 € /an

Lieu

Centre hospitalier
27 rue du 4ème RSM
BP 29
68250 ROUFFACH

Renseignements et inscriptions

IFAS
Tél. 03 89 78 70.63
contact.ifs@ch-rouffach.fr

Nature et sanction de la formation

Délivrance :
AFGSU niveau 2
Diplôme d'État Aide-soignant
Reconnu niv. IV

Accessibilité / Handicap

Se renseigner auprès du
secrétariat de l'IFSI pour les
possibilités d'adaptation de
la formation

Direction de l'institut de formation

Patrick LEHMANN, directeur
des soins

Pour toute demande :

- Devis, nous contacter

contact.ifs@ch-rouffach.fr

- Informations,

https://www.ifs-rouffach.com

*sous réserve de modification

Accessibilité / Handicap

Se renseigner auprès du
secrétariat de l'IFSI pour les
possibilités d'adaptation de
la formation



PERSONNELS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

Être âgé(e) de 17 ans au moins à l'entrée en formation

Répondre à l'une des conditions suivantes :

- Réussite aux épreuves de sélection conformément à l'arrêté du 20 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Inscription par un employeur au titre de l'article 11 de l'arrêté du 07 avril 2020 modifié

MODALITÉS D'ADMISSION

- Période annuelle d'inscription (sous réserve de modification):
 - o entre janvier et juin pour une rentrée en fin août
 - o entre juillet et novembre pour une rentrée en janvier N+1
- Dossier à télécharger sur le site de l'institut de formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'aide-soignant novice est un professionnel du soin, responsable, bienveillant et vigilant à l'éthique. Il œuvre en inter-professionnalité, sous la responsabilité de l'infirmier. Par la relation qu'il instaure et entretient avec la personne et l'équipe interprofessionnelle, l'analyse des situations et la mobilisation des ressources, l'AS débutant agit en considérant la personne dans sa globalité et singularité, afin de lui proposer un accompagnement adapté. Dans un environnement professionnel en constante évolution, il fait preuve d'adaptation, de réactivité, développe une dynamique d'actualisation des connaissances et s'inscrit dans une démarche continue de ses compétences.

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Des professionnels cadres de santé formateurs mettant à disposition des élèves leurs compétences professionnelles, pédagogiques et méthodologiques
- Une offre de stage diversifié dans des structures sanitaires, sociales et médico-sociales
- Un partenariat conséquent avec les professionnels de terrain,
- Un centre de documentation accessible aux candidats durant toute la formation
- Un institut de formation à taille humaine

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- C1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires.
- C2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
- C3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.
- C4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.
- C5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.
- C6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.
- C7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.
- C8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.
- C9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.
- C10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.
- C11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de formation des aides soignant.e.s a pour objet de professionnaliser le parcours de l'élève, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

10 modules en lien avec les compétences.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe, séances d'apprentissage pratiques et gestuels, séances de simulation en santé, temps de suivi pédagogique collectif et individuel.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluation écrite de connaissances, travail écrit et argumentation orale, évaluation pratique, travail écrit d'analyse d'une situation clinique : Mise en situation professionnelle.

ÉQUIVALENCES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION

Des équivalences ou allègements de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- DE auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale
- DE ambulancier
- BAC PRO SAPAT
- BAC PRO ASSP
- Titre professionnel d'agent de service médico-social
- Diplômes ou certificats mentionnés aux articles D451-88 et D451-92 du code de l'action sociale et des familles
- Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles



86%

Taux d'obtention du diplôme en 2024